Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260402-ST02042026047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	27	0	0	27

DATE DE LA CONVOCATION
26 mars 2026
DATE D'AFFICHAGE
26 mars 2026

L'An deux mille vingt-six, et le deux avril à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, Y. BOISHARDY, B. CORGNET, H. BELOEIL, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M. CARREE, M.H. BANNIER, M. MAUTRAY, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, M. VISDELOUP, C. MORIN.*

Secrétaire de séance : *J.P. FONTAINE.*

DELIBERATION N° 2026-047

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS A BATIR DU LOTISSEMENT COMMUNAL L'OREE DU PETIT BOIS

Par délibération 2024-052 du 27 mai 2024, le conseil municipal a approuvé le règlement qui définit les modalités d'attribution des lots du lotissement communal « L'Orée du Petit Bois ».

Pour rappel, le lotissement comprend 11 lots libres et 3 macro-lots destinés à accueillir au total 16 logements locatifs sociaux.

Les lots n° 7 et 10, destinés à être vendus à une entreprise locale pour permettre le relogement des riverains impactés par son projet d'extension, ont été expressément exclus du règlement d'attribution.

Ainsi, sur les 9 lots mis en vente, 2 restent disponibles à ce jour. Conformément au règlement d'attribution, ils sont destinés à des candidats de plus de 55 ans.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le règlement d'attribution pour permettre d'attribuer ces derniers lots sans mesure particulière de publicité et sans réunir la commission d'attribution des lots.

Ainsi, ces 2 derniers lots pourront être attribués sous réserve de la recevabilité des candidatures au regard du nombre de points qu'elles totalisent.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Raymond BANNIER,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la modification du règlement d'attribution des lots du lotissement communal « L'Orée du Petit Bois » annexé ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer les promesses et les actes de vente des lots.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul FONTAINE,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR